



Le 1^{er} novembre 2019

PAR SDE ET PAR COURRIER

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : 6^{ième} demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2019 et du 1^{er} janvier 2020
Dossier de la Régie : R-4032-2018
Notre dossier : 111216.0096 (Phase 6)**

Chère consoeur,

La présente porte sur le retard de SÉ-AQLPA de déposer sa preuve dans le cadre du présent dossier, et a pour but d'en demander l'irrecevabilité totale.

Gazifère souhaite tout d'abord souligner que malgré l'échéancier serré du présent dossier visant à en assurer le traitement de manière efficiente, toutes les parties y étant impliquées, à l'exception de SÉ-AQLPA, ont été en mesure de respecter les délais établis par la Régie.

Les demandes répétées de l'intervenant pour l'obtention de délais additionnels, mais tout particulièrement le retard de ce dernier à déposer sa preuve relativement à la présente phase alors que nous nous trouvons à seulement quelques jours de l'audience, mettent en péril la préparation de Gazifère en vue de cette audience.

En effet, il est notamment nécessaire pour Gazifère de faire traduire en anglais la preuve déposée par les intervenants afin de permettre aux représentants d'Enbridge, dont M. Anton Kacicnik qui participera à l'audience à titre de témoin, d'en prendre connaissance et de se préparer adéquatement. Ce processus de traduction est présentement mis en péril.

Pour ces motifs, Gazifère soumet que S.É-AQLPA ne devrait pas être autorisée à déposer de preuve dans le cadre de la phase 6 du présent dossier, et de déclarer l'intervenant forclos de plaider, le cas échéant.

Nous avons jugé opportun de faire ces représentations et de présenter cette demande de Gazifère à ce stade-ci du dossier dans le but de favoriser l'efficacité du processus réglementaire.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu

c.c. (par courriel seulement)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Geneviève Paquet (GRAME)
Me Paule Hamelin (ACIG)